

J'ai cotisé à plusieurs régimes de retraite

A qui m'adresser ?

Vous avez exercé plusieurs activités au cours de votre vie professionnelle et vous relevez de différents régimes de retraite.

Il est possible que votre date de départ à la retraite soit différente selon les régimes.

Vous devez vous adresser à votre dernier employeur public ainsi qu'à la caisse ou aux caisses de retraite obligatoire du secteur privé dont vous dépendiez.

C'est important

Attention, si vous demandez votre première retraite après le 1er janvier 2015, vous devez cesser toutes vos activités pour pouvoir obtenir vos retraites.

Pour plus d'informations

- [Quelles sont les formalités pour obtenir votre retraite de l'Etat ?](#)

A voir également

- [Retrouver tous ses régimes de retraite obligatoires](#)